



SYNDICAT SUD TELECOM DU NORD

Section CONDUENT

11/ 2 chemin des Vieux Arbres

59650 VILLENEUVE D'ASCQ

V/Ascq, le 04 juillet 2019

LA DIRECTION GENERALE NE REPOND PAS,

LE MOUVEMENT DE GREVE EST RECONDUIT !

*A l'occasion de la réunion du Comité Economique Central qui s'est déroulée ce mercredi 3 juillet à Guilhaing Granges, la délégation **SUD** a fait part à la Direction Générale de la situation des salarié-es du site de Roubaix, de leur souffrance, de leurs problèmes et de leurs revendications.*

La Direction, tout comme notre Président de la République, nous a entendus, mais ne nous a pas écoutés !

LA DIRECTION NOUS LAISSE SANS REPONSE...

A toutes les questions et demandes des salarié-es de Roubaix, portées par **SUD** seul, la Direction n'a pas répondu, se contentant de dire que le contrat avec le donneur d'ordre était en balance.

Or, c'est un secret de polichinelle, le donneur d'ordre a pris la décision de partager dorénavant le gâteau entre deux prestataires.

D'autres donneurs d'ordre tels qu'ORANGE, SFR, ENGIE ou EDF font de même depuis des années, de façon à mettre les sous-traitants et les salarié-es en concurrence entre eux !

Au bout du compte, la Direction n'a donné une réponse positive à aucune des revendications légitimes portées par les salarié-es de Roubaix, revendications qui ont motivé l'appel à la grève pour le 1^{er} juillet. Ce mouvement s'est poursuivi par des débrayages tout au long de la semaine.

Le seul engagement pris est que le Directeur Général se déplacera sur le site de Roubaix les lundi 8 juillet et mardi 9 juillet...sans doute pour dire : « soyez sages, cessez votre grève, ayez confiance, on fait tout pour vous....et bla bla bla et bli bli » !

LA LOI FACE AUX FAKE NEWS CONCERNANT LE DROIT DE GREVE

La grève est un droit garanti par la Constitution française. Aucun-e salarié-e ne peut donc être sanctionné-e disciplinairement ou pécuniairement en raison de sa participation à une action de grève,

Pour que la grève soit licite, peu importe qu'il s'agisse d'une journée complète ou d'un ou plusieurs débrayages, il suffit que l'action soit collective, concertée, et, que l'Employeur soit informé des revendications au moment où démarre l'action collective des salarié-es,

Dans le secteur Privé, il n'existe aucun préavis avant le déclenchement d'un mouvement de grève ou de débrayages.

RETENUES SUR SALAIRE : Dans le cas d'un Accord d'annualisation du Temps de Travail, ce qui est le cas chez CONDUENT grâce à l'accord scélérat, signé par la CGT et le syndicat des Cadres (aujourd'hui non représentatif) fin 2016, la proportion du salaire retenue par l'Employeur en cas de grève se fait sur la base des 35 heures et non pas sur la base des heures planifiées pour la semaine !
Cependant cette retenue de salaire est « provisoire », puisque le décompte annuel des 1607 heures exigibles part du 1^{er} juin 2019 et ne sera arrêté qu'au... 31 mai 2020.

DECOMPTE DES HEURES TRAVAILLEES : pour que tout cela soit conforme à la Loi, encore faut-il que l'entreprise fournisse à chaque-salariée le moyen de vérifier chaque mois son nombre d'heures effectives. CONDUENT ne respecte aucunement ses obligations légales en la matière.... A la demande de SUD, l'Inspection du travail suit d'ores et déjà ce dossier et, soyez sûr-es qu'on ne lâchera pas l'affaire !

RAPPEL DES REVENDICATIONS DES SALARIE-ES

La fin immédiate des semaines de 42 heures et des journées de 10 heures !

Que les heures supplémentaires soient uniquement sur volontariat et que soit respecté le délai de prévenance de changement de planning de 7 jours prévu par la Convention Collective des Prestataires de Services (ramené à 3 jours minimum en cas d'heures supplémentaires exceptionnelles) !

La fin des erreurs récurrentes sur les feuilles de paie et l'embauche immédiate d'une personne supplémentaire au service paie de Roubaix pour y parvenir !

Que cessent les pressions managériales et d'être respecté-es par les petits et grands chefs !

Le mouvement initié le 1^{er} juillet sera reconduit sous forme de débrayages tant que ne seront pas satisfaites ces revendications !